

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 17 mai 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

[Français]

M. Fernand-E. Leblanc (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 2^e rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général.

[Traduction]

RADIODIFFUSION, FILMS ET ASSISTANCE AUX ARTS

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River) présente le deuxième rapport du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

[Note de l'éditeur: Le texte des deux rapports figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

LES DROGUES PSYCHOTROPES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION LE DAIN (LE CANNABIS)

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41 (2) du Règlement, j'aimerais déposer des exemplaires, dans les deux langues officielles, du rapport intitulé: «Le cannabis—Rapport de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales».

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE BOURASSA AU SUJET DU FÉDÉRALISME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire proposer, en conformité de l'article 43 du Règlement, une motion portant sur une question d'intérêt public.

Me référant à la réponse que faisait hier le très honorable premier ministre, au sujet de la lettre du 11 mars 1972 qu'il adressait au premier ministre du Québec, relativement aux offres de négociations préalables entre les deux gouvernements sur toute décision touchant directement ou indirectement la province de Québec, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de proposer, appuyé par l'honorable député de Manicouagan (M. Blouin):

Que le très honorable premier ministre consigne ladite correspondance au compte rendu officiel.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par l'honorable député de Joliette, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion de l'honorable député ne peut être présentée puisqu'il n'y a pas consentement unanime.

* * *

• (1410)

LES POSTES

LE SERVICE EDMONTON-CALGARY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande à la Chambre l'autorisation de proposer une motion concernant une question très urgente, soit la détérioration constante des services postaux. L'urgence de la question tient au fait que le gouvernement provincial de l'Alberta vient d'être forcé d'engager un transporteur privé pour assurer le service entre les villes d'Edmonton et de Calgary. Cette décision a été prise pour améliorer les communications entre les ministères gouvernementaux, lesquelles, à cause du service postal ordinaire, s'étaient détériorées au point de nuire sérieusement à l'efficacité ministérielle. Je propose donc, appuyé par le député d'Edmonton-Est (M. Skoreyko):

Que le comité permanent des transports et des communications soit chargé d'enquêter sur-le-champ sur tous les aspects de la distribution du courrier partout au Canada et, surtout, entre les villes d'Edmonton et de Calgary.

M. l'Orateur: La motion est proposée à la Chambre aux termes de l'article 43 du Règlement. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut être présentée.

* * *

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MODIFICATION PORTANT SUR LES ÉCARTS DE POPULATION DE CERTAINES CIRCONSCRIPTIONS

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River) demande à présenter le bill C-212, tendant à modifier la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (règles).